



Procès-verbal du Conseil d'UFR des Sciences de Santé

Mardi 17 mars 2026

Présents : Victorin AHOSSI, Mouncef ANLI MAHADI, Florence BOUYER, Amandine CHIRADE, Malo DEFONTAINE, Hervé DEVILLIERS, Laurence DUVILLARD, Marc GARRETA, Cyprien GUILLOT, David GULLIER, Delphine HUDRY, Caroline HOUTMANN, Davy LAROCHE, Éric LESNIEWSKA, Maria LOYER, Arthur MARCHAL, Marc MAYNADIÉ, Nicolas ROBERT, Alexia ROULAND, Maxence ROULLIAT, Luc THOMAS, Catherine VERGELY.

Via teams : Guillaume BELTRAMO, Carine HENRIOT, Agnès JACQUIN-PIQUES, Marjolaine GEORGES, Philippe VIGNERON, Maéva WENDREMAIRE.

Procuration : Pablo ORTEGA-DEBALLON à Marc MAYNADIÉ, David ERIMUND à Amandine CHIRADE, Jean-marie HEYDEL à Eric LESNIEWSKA, Didier HONNART à Marc MAYNADIÉ.

Excusés : Mathieu AZCUÉ, Anaïs CARNET, Yamina KROUK, Franck MENETRIER, Maxime SAMSON, Françoise TENENBAUM.

Absents : Justin BERNARD, Anne-Lucie BOULANGER, Vanessa COTTET, Capucine CRETINON, Valentin DERANGERE, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Philippe FAGNONI, Manon FLAMAND, Loan FUMEY, Thomas FUTAULLY, Marie-Pierre GUENFOUDI, Philippe GUERIT, Anaïs GOUTERON, Gauthier HUREAU, Leelou JALOCKA, Anaïs JURAS, Céline LAURENT, Laurine MARTEL, Katia MAZALOVIC, Alexandre MELOUX, Julian MERAND, Marie-Catherine MORGANT, Thomas MOUILLOT, Thierry MOULIN, Romane PHILIPPOT, Andréa PESTANA, Lucie PORTERET, Claire TINEL, Eva ZETOUTOU, Narcisse ZWETYENGA.

Rappel de l'Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- I- **Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 24.02.2026**
- II- **Informations générales – Textes**
- III- **Finances - *Marc GARRETA***
- IV- **Pédagogie :**
 - **Médecine :** Validation du procès-verbal du Comité pédagogique du 11.03.2026
Pr Marc MAYNADIÉ
- V- **Points divers :**
 - Intégration de la filière kinésithérapie à l'UBE dans le Département des métiers de la rééducation
Pr Davy LAROCHE
 - Présentation du TED – *Etudiants du tutorat*
 - Usage de l'IA en Pédagogie - *Delphine HUDRY*
- VI- **Questions des étudiants**
- VII- **Questions diverses**

Le Pr Marc Maynadié, Doyen de l'UFR de Santé, ouvre la séance à 17H00 en visioconférence en salle R01 de l'UFR de Santé.

I- Approbation du procès-verbal du Conseil d'UFR du 24.02.2026

Le Dossier accréditation odontologie sera à mettre à jour car certaines données ont évolué, notamment sur le plan financier.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil avec le changement du dossier.

II- Informations générales – Textes

✚ INFORMATIONS

- *Depuis ce lundi 23 février 2026, le CNG a un nouveau directeur général : M. Frédéric PIGNY.*

✚ TEXTES

1/ Décret no 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier

NOR : ESRS2602185D

- **Publics concernés** : étudiants, universités et instituts de formation en soins infirmiers.
- **Objet** : le décret transfère la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier des préfets de région vers les universités accréditées. Il fixe la durée, les conditions de l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier. Il prévoit que le référentiel de formation sera fixé par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur. Le décret s'applique aux étudiants qui débutent la première année des études en soins infirmiers à compter du 01/09/26.
- **Entrée en vigueur** : les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1er septembre 2026 à l'exception de la modification de l'article D. 4311-42 du code de la santé publique qui entre en vigueur le lendemain de sa publication.
- **Application** : le décret est un texte autonome.

Publié au JO le 25.02.26.

2/ Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

NOR : ESRS2601184A

- **TITRE 1^{er}** - PRINCIPES GÉNÉRAUX du DE
- **TITRE 2** – ACCES A LA FORMATION
 - CHAPITRE 1^{er} / DISPOSITIONS GÉNÉRALES
 - CHAPITRE 2 / MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION INITIALE
 - CHAPITRE 3 / MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
 - CHAPITRE 4 / ADMISSION DÉFINITIVE ET REPORTS D'ENTRÉE EN FORMATION
 - CHAPITRE 5 / INSCRIPTION À LA FORMATION
- **TITRE 3** - DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS
- **TITRE 4** - PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉ PERMETTANT UNE PRÉSENTATION AU JURY DU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER
- **TITRE 5** - CONTENU ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION
- **TITRE 6** - ORGANISATION DES ÉPREUVES DONNANT LIEU À LA CERTIFICATION

- **TITRE 7** - JURY DU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER
- **TITRE 8** - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES
- **TITRE 9** - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
- **ANNEXES**- SYNTHÈSE DES RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

Publié au JO le 25.02.26.

☞ Ces nouveaux textes officiels uniformiseront l'attribution du Diplôme d'État d'infirmier à l'échelle nationale. Ils garantiront également sa conformité aux niveaux universitaires exigés.

☞ La mise en place exige beaucoup de travail en :

- **Pédagogie** : un groupe de travail est en place, Mme BECHOUA, Mme MARTINEZ Julienne et de Mme KROUK.
- **Administratif et financier** : les fiches filières devront être validées en juin. L'intégration exige plusieurs vérifications précises : épreuves standardisées, évaluation rigoureuse, dispositif de surveillance, procédure d'inscription, système de notation, rédaction des procès-verbaux et constitution des jurys.
Nous intégrerons d'abord uniquement la première année de formation, puis les autres années suivront par étapes. De l'aide sera demandée au niveau du DOM.
- 🔔 Mme MOUILLON est déjà en place. Une demande de **1,5 à 2 ETP supplémentaire** devra être faite.

3/ Décret no 2026-174 du 11 mars 2026 relatif au certificat de capacité d'orthophoniste et à la formation conduisant à cette profession. NOR : ESRS2602671D

- **Publics concernés** : étudiants du certificat de capacité d'orthophoniste ; universités.
- **Objet** : le décret introduit dans le code de l'éducation les dispositions réglementant le certificat de capacité d'orthophoniste. Il précise les modalités d'accès à la formation, les dispositifs d'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants et les conditions de délivrance du certificat de capacité d'orthophoniste. Il modifie également certains articles du code de la santé publique.
- **Entrée en vigueur** : le texte entre en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2026-2027.
- **Application** : le présent décret est un texte autonome.

Publié au JO le 12.03.26.

4/ Arrêté du 11 mars 2026 relatif au régime des études menant à la profession d'orthophoniste

NOR : ESRS2602756A

- **TITRE - 1^{er} ACCÈS À LA FORMATION**
Détermine les conditions d'accès à la formation.
- **TITRE - II - 1^{er} Cycle DES ETUDES D'ORTHOPHONIE**
- **TITRE - III - 2^{ème} Cycle DES ÉTUDES D'ORTHOPHONIE**
- **TITRE IV - DISPOSITIONS COMMUNES AUX DEUX CYCLES DES ÉTUDES D'ORTHOPHONIE**
- **ANNEXES - CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE - RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS**

Publié au JO le 12.03.26.



II. FINANCES :

M. Marc Garreta présente les points inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

1. Association NOCTUAD : Demande de subvention UFR Santé pour le congrès National des tuteurs en santé WET 2026.

DÉPENSES : 500,00 €

2. Convention de reversement : Reversement de l'université de LORRAINE d'une partie des droits pédagogiques perçus en compensation des dépenses engagés par l'uB.

RECETTES : 2 500,00 €

3. Convention de reversement : La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de reversement par l'UBE de deux montants forfaitaires au titre du soutien administratif apporté par le CHU pour l'année 2025 et 2026, au titre de la coordination du service sanitaire des étudiants inscrits en Médecine, Pharmacie et en Maïeutique à l'UBE. Convention ARS 202421323 - ÉOTP N003.

DÉPENSES : 32 400,00 €

4. Convention de formation et de reversement entre le CHU Dijon Bourgogne et la circonscription maïeutique :

Dans le cadre de la formation sage-femme, les formateurs du Centre de Simulation du CHU Dijon Bourgogne sont sollicités pour intervenir dans les promotions MA4 et MA5.

DÉPENSES : 7 089,60 €

5. Avenant n°1 à la convention relative au partenariat entre l'UBE et le CHU dans le cadre de la mise en place de la filière orthoptiste. Mise à disposition de Mme Aurélie CHARLES orthoptiste de classe supérieure.

DÉPENSES : 30 000,00 €

6. Convention de partenariat : Dans le cadre d'un partenariat avec la société P&G FRANCE, cette dernière assurera gracieusement la fourniture des matériels utiles qui seront mis à disposition des étudiants lors de la formation dont le calendrier et le programme figurent en annexe 2. Les dates de présentation pédagogique seront transmises par la scolarité lors de la mise en place de l'emploi du temps du semestre.

PAS D'INCIDENCE FINANCIÈRE

III. PEDAGOGIE :

- **Médecine :** Validation du procès-verbal du Comité pédagogique du 11.03.2026 (cf annexe)

I. Présentation de l'Académie numérique Forthem

L'Académie Numérique Forthem est un programme de coopération entre 9 universités Européennes dont Dijon. Mme VAN HEIREWEGHE et M. GUERRIAUD ont présenté une nouvelle plateforme avec ces différents outils, qui permet de suivre des enseignements à distance, la collaboration et les échanges en ligne. Elle est ouverte à l'ensemble des étudiants et des personnels des universités de l'Alliance FORTHEM.

Le Doyen encourage les enseignants intéressés par des enseignements et des collaborations sur des thématiques particulières, à prendre contact avec l'académie. Dans ce cadre, des financements sont disponibles pour soutenir la coopération entre les enseignants (déplacement, organisation, collaboration, enseignements croisés,...).

Sept universités disposent de faculté de Médecine. Deux autres établissements, principalement les universités finlandaise et norvégienne, excellent dans le domaine paramédical. Des rencontres se sont déjà tenues auparavant. Ces échanges offrent une occasion précieuse d'enrichir nos connaissances.

Le procès-verbal du comité pédagogique de médecine est validé à l'unanimité par le conseil.

II. IFMK : modifications fiches filières

Le président du conseil régional a acté que le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté prendra en charge la formation des étudiants en Bourgogne.

Le processus d'intégration de l'école des Masseurs-Kinésithérapie de Dijon dans le département des métiers de la rééducation de l'UFR des Sciences de Santé de Dijon sera effectif dès le 1er septembre 2026. Les frais d'inscription s'élèveront à 300€ par étudiant.

Le Doyen souhaite la bienvenue à Mr GUILLOT ainsi qu'au représentant des étudiants IFMK.

M. GUILLOT a procédé à la modification des fiches filières qui a été validé en comité.

III. ORTHOPTIE : modifications des modalités de contrôle de connaissances et fiche d'agrément pour les lieux de stages

Mme CHARLES et le Pr LAROCHE ont présenté des demandes de modification de l'organisation pédagogique de la filière d'orthoptie :

- Contrôle des connaissances : mise en place d'une session de rattrapage unique,
- Organisation des enseignements en 1ère année : révision de la répartition des UE entre le semestre 1 et le semestre 2.
- Organisation des stages : mise en place de périodes de stage pendant la période estivale et d'une procédure d'agrément des lieux de stage et des maîtres de stage.

Un fichier a été présenté pour cette procédure d'agrément des maîtres de stage et sera prêt dès septembre.

- Une discussion s'engage :
 - En kiné, une formation est réalisée depuis de nombreuses années pour les tuteurs des stages.
 - Proposition de M. GUILLOT de travailler en partenariat pour une formation paramédicale.
 - Proposition d'un travail commun avec la filière odontologie également, se renseigner pour la filière Maïeutique.

IV. Questions diverses

➤ **Rencontres enseignants/étudiants**

Le Pr ORTEGA-DEBALLON avait proposé une rencontre entre enseignants et étudiants qui va être planifiée sur le thème : « et si on se parlait ». La date retenue est le 24 juin 2026. L'expérience se réalisera en Médecine et s'étendra dans les autres filières si le résultat est concluant.

La circonscription de Pharmacie organise demain un déjeuner pédagogique consacré à « l'attention des étudiants ». Un sondage préliminaire interroge actuellement les étudiants sur leur concentration en cours. Des représentants étudiants sont invités à participer à cet événement.

➤ **ECOS Nationales**

Les ECOS 2026 vont accueillir 10716 étudiants pour 250 Circuits, soit un total de 2829 examinateurs.

- Les dates sont fixées au 01 au 04 juin 2026.
- La délibération des notes sera entre le 15 et le 19/06/26
- Commission des auditeurs :
 - Semaine du 06/07/26

- Remontée au CNG avant le 13/07/2026

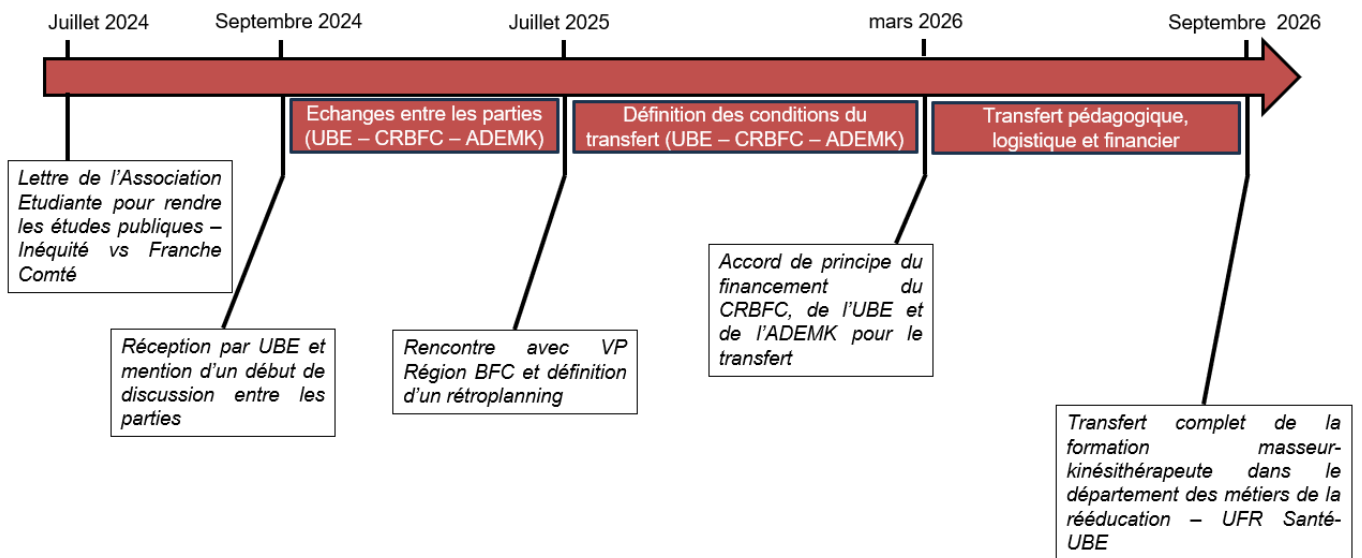
Pour l'année 2027, les dates prévues sont : 19, 20 et si recomposition 21/05/2027.

Le PV du comité pédagogique de médecine est validé à l'unanimité par les membres du conseil.

V. Points divers :

- **Intégration de la filière kinésithérapie à l'UBE dans le Département des métiers de la rééducation**

Le Pr Davy LAROCHE, directeur du Département des Métiers de la Rééducation, présente l'Historique du parcours d'intégration de l'IFMK (Formation Masseur Kinésithérapeute) qui remonte à juillet 2024.



Le Pr Laroche évalue rapidement les prochaines actions à effectuer :

- Validation de la composante logistique, financière et pédagogique.
- Dépôt d'une demande d'autorisation pédagogique et du dossier d'agrément de la filière auprès du conseil régional avant le 18/05/26.

- **Formation en masso-kinésithérapie / Organisation pédagogique**

- Formation professionnalisante en alternance attribuant le **diplôme d'Etat de MK** et le **grade Master** (300 ECTS)
- Arrêté du 11 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute
- **2 cycles de 2 ans** soit un total de 4 ans après première année PASS-LAS
- Volume global sur les 4 années :

Cycle	Années	CM	TD	Stages	ECTS
Cycle 1	K2 – K3	464h	594h	630h	120
Cycle 2	K4 – K5	453h	513h	840h	120
Total		917h	1017h	1470h	240 (+60 ECTS 1A PASS-LAS)



- Les fiches filières Cycle 1 et 2^e Cycle 2 ont été **validées en Comité pédagogique Médecine** de l'UFR Santé le 11 mars 2026

- PRÉVISIONS DES EFFECTIFS (K2-K5)**

K2	82 Étudiants
K3	82 Étudiants
K4	82 Étudiants
K5	82 Étudiants

Total cycle de formation : 328

Étudiants - 80 étudiants

PASS/LASS + 2 passerelles

Catégorie de Public	Type de Droits	Montant Annuel Est.
Formation Initiale (Standard)	Droits Nationaux fixés par l'État	175 € - 250 €
Formation Continue (Prise en charge)	Frais de formation <u>spécifiques</u>	500 € / an

- Accord de financement des frais de scolarité par le conseil régional à partir de septembre 2026

- Présentation de l'équipe**



Enseignants UBE

- Enseignants chercheurs universitaires et Hospitalo-universitaires (PU-PH)
- Equipe pédagogique IFMK conservée (6 enseignants (5,5 ETP))



Intervenants - Vacataires

Plus de 200 professionnels de santé experts issus du monde libéral et salarié.



Stages

Plus de 200 terrains de stages agréés (au plus possible en région BFC), dans tous les domaines d'exercice de la MK.

Directeur – Responsable de la formation





- **Présentation des locaux**

Locaux



- Plus de 900m² dédiés à l'enseignement
- 1 amphithéâtre (90 places)
- 1 salle de cours (90 places)
- 1 salle de réunion (30 places)
- 6 salles de TD équipées tables de soin (22 places)
- 1 gymnase (22 places)
- 1 centre de documentation dédié à la MK
- 1 foyer étudiant

Le bail de la structure sera repris par l'UBE. Le CHU qui est propriétaire jusqu'en 2031 fera payer un loyer de 175€ par an.

- **Usage de l'IA en Pédagogie** (cf présentation en annexe)

Le Pr HUDRY nouvelle responsable du centre simulation se présente en quelques points :

Expériences :

- 3 ans de post-internat : CGFL-CHU Dijon
- 1 thèse d'Université, 1 HDR (immunologie et cancers annexiels)
- 6 ans PH de CLCC : Centre Oscar Lambret, Lille, Dr Eric Leblanc, Dr Fabrice Narducci
- 2 ans Chirurgienne sénior : Institut Gemelli, Rome, Pr Giovanni Scambia, Pr.ssa Anna Fagotti
- Maîtrise en Pédagogie Universitaire : Université Laval, Canada
- Coordination du parcours pour cancer de l'ovaire avancé à Lille

Rôles professionnels actuels :

- PU-PH chirurgie gynécologique
- Coordination de la chirurgie cancérologique
- Pédagogie Universitaire : pédagogie active, simulation, outil-IA
- Recherche clinique, en immunologie, en pédagogie

Utilisation IA : Undermind, NotebookLM, GeminiPro...

Le Pr HUDRY a obtenu une maîtrise en pédagogie universitaire à l'université Laval au Québec. Dans cette institution, l'enseignement et la pédagogie active intègrent mieux les outils d'intelligence artificielle qu'en France.

Le Pr Audry puise régulièrement ses exemples dans le site de l'université Laval dédié aux outils d'intelligence artificielle et désire adapter cette ressource à l'UFR.

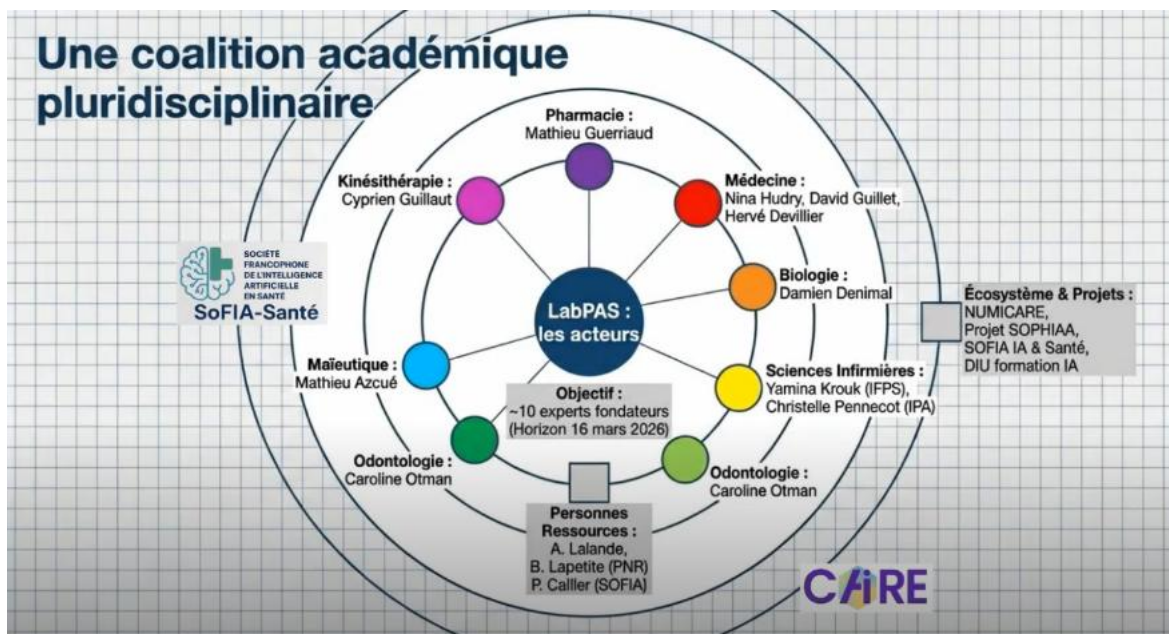
L'IA étant en plein essor, l'idée serait de réfléchir ensemble à une formation correcte sur l'utilisation des outils, leurs priorisation, etc... tout en gardant un esprit critique.

- Proposition de création : **le LabPAS (Laboratoire de Pédagogie Augmentée en Santé)**

Dans un échange convivial et professionnel pour se former à un usage raisonné de l'IA, il s'appuie sur 4 piliers :

1. Partage des ressources
2. Expérimentation
3. Réflexion éthique
4. Veille technologique

Plusieurs composantes ont été contactées et plusieurs acteurs principaux ont pu être identifiés pour participer à ce projet. L'idéal serait d'avoir 1 à 2 référents par composante pour travailler efficacement.



Il faudra être en lien avec le département numérique en santé de l'UFR afin d'établir des connexions avec les problématiques existantes sous un angle pédagogique.

En fonction du sujet : quels outils peuvent aider les enseignants ? Quels outils à prioriser ?

Identification des outils à recommander ou à déconseiller aux étudiants, en expliquant les choix.

L'enjeu serait de former un groupe connecté et de soumettre un projet.

Comment former ce groupe d'enseignant ?

- Une discussion s'engage :

Beaucoup de personnes sont actuellement très engagées dans l'IA et possèdent un certain nombre d'outils, le Doyen invite le Pr AUDRY à contacter pour des renseignements ou une collaboration :

- Pr CHEYNEL /Anatomie numérique
- Pr Laurent GABRIEL /ECOS
- Pr DEMINAL/UE ESCRIME 1er CYCLE/Recherches en bibliographie.
- Pr Charles GUENANCIA/Représentant IA au CHU
- M. DEMONCEAUX/Pôle recherche et enseignement à l'UBE



D'autres remarques sont faites :

- *Projet Numecare qui répond à un plan d'action national, mis en place le 01/04/26*
- *Internat Médecine : cela sera intéressant pour le travail de thèse*
- *Suggestion : comment gérer l'IA vis-à-vis des patients ? lors d'une consultation ? (information sur la vaccination, etc...) ?*
- *Ce projet concerne toutes les filières.*
- *Le Pr DEVILLIERS se propose de joindre au projet.*

🔔 Le Doyen transmettra au Pr HUDRY le prochain appel d'offre pour un financement sur ce type de projet.

L'intégration de l'IFMK est votée à l'unanimité par les membres du conseil.

- **Association TED** (cf présentation en annexe)

Le Tutorat des Etudiants de Santé de Dijon est une association de type loi 1901 dont le but est d'offrir gratuitement à ses membres un entraînement efficace aux différents examens du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) ou de la Licence Accès Santé (L-AS). Elle accompagne chaque année plusieurs centaines d'étudiants pour favoriser la réussite et l'égalité des chances

L'association est venue présenter une **proposition de création de supports de cours par le Tutorat**
La présentation complète est jointe en annexe. Les points suivants ont été exposés :

I. Introduction

- Mise en évidence de nouveaux enjeux
- Création de supports de cours synthétiques et accessibles

II. Constat actuel

- Présentation graphique de réponses de satisfaction des années 2021-2025

Ce sondage permet à l'association d'évaluer leur accompagnement. Les étudiants leur proposent également des outils et des projets pour les années à venir.

Des étudiants abandonnent les services de tutorat car ils manquent d'outils efficaces pour réussir leurs études. Les lycéens se tournent vers des organismes privés onéreux pour compléter leur formation universitaire. Ils jugent que le tutorat ne fournit pas les supports de cours indispensables à leur réussite. Dans ce contexte, créer des supports de cours constituerait plus qu'un simple ajout à l'accompagnement du TED : cet outil deviendrait un levier décisif. Il redonnerait au tutorat toute sa légitimité et leur offrirait la possibilité de proposer un accompagnement complet.

III. Égalité des chances

- Inégalités financières
- Prise de notes

IV. Élaboration du projet

- Introduction des photocopiées à la rentrée 2027-2028
- Photocopiés créés par les tuteurs et relus par les chefs de matière
- Les professeurs auront libre accès aux supports pour les relire si besoin
- Un document sera mis à disposition sur le site du Tutorat afin de signaler des erreurs éventuelles dans les photocopiés. Ils seront revalidés et mis à jour régulièrement.



V. Témoignages

- Témoignages de professeurs

VI. Conclusion

- Étape importante dans l'histoire du Tutorat
- Renforcer notre mission d'accompagnement

☞ Une discussion s'engage :

- Le TED souhaite préparer des polycopiés pendant l'été pour la rentrée qui seront supervisés par les enseignants (optionnel) qui seront mis à disposition des étudiants qui s'inscrivent en PASS et LAS.
- La supervision par les enseignants sera une aide non négligeable mais sera optionnelle.
- La création des polycopiés sera basée sur les cours N-1 et distribués l'année suivante.
- C'est un engagement bénévole avec des tuteurs.
- L'accès sera gratuit sur un drive ou au prix coutant (copie)

🔔 Recommandation du conseil :

- Certains enseignants donnent les cours, certains diaporamas comportent 90% cours
- Attention à ce que la retranscription ne soit pas erronée par rapport à la compréhension.
- Risque : gros travail avec le risque que la préparation privée les récupère et les revendent.
- Prendre les outils adéquats pour la retranscription des cours (IA).

Les membres du conseil acceptent la requête du TED.

VI. Questions des étudiants

- Suite à la dernière Conférence Des Doyens, quel sera l'impact sur le nombre de postes en internat notamment en Médecine Générale ? La MG restera à 40% d'environ 10700 environ.

- **Loi NEUDER**

Cette loi permettra aux étudiants de pouvoir revenir continuer leurs études en France. Le décret d'application est en cours de création. Le problème de places de stage se posera.

VII. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 19H05.



ANNEXES